Délibération papier

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 2
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

Le compte administratif 2017 qui vous est présenté illustre la première année de réalisation après les transferts de compétence à la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole, qui ont eu lieu le 1er janvier 2017.
Les compétences confiées à la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole au 1er janvier 2017 sont les suivantes :

- La voirie et espaces publics ;
- L'eau et l'assainissement ;
- L'aménagement urbain ;
- L'habitat et la politique de la ville ;
- Le développement économique ;
- Le tourisme (dont musées) ;
- Les questions énergétiques.

De plus, certains services ont été mutualisés entre la ville de Clermont-Ferrand et la communauté urbaine et 2017 représente la première année de réalisation de cette forme aboutie de mutualisation.

De ce fait, ce document présente le caractère d'année de transition, qui va servir de base pour l'ensemble des éléments de comparaison, dans les années à venir, avec le nouveau périmètre sur lequel la ville intervient.
Et pour les mêmes raisons, l'effectivité des transferts et mise en place de services mutualisés ne permet pas toujours une comparaison du compte administratif 2017 avec les exercices précédents.

Le compte administratif de la collectivité retrace l'exécution comptable de plusieurs budgets :
le budget principal (codé 00), qui retrace la majorité des activités de la commune et cinq budgets annexes, qui permettent d'isoler les activités spécifiques, à caractère économique ou les activités assujetties à la T.V.A. Il s'agit des budgets :

- Espace Georges Conchon (06) ;
- Centre d'Expositions Ville (07) pour la partie non mise en affermage ;
- Coopérative de Mai (08) ;
- Centre d'Expositions et des Congrès (11) pour la partie mise en affermage ;
- Autres opérations assujetties à la TVA (13).

Ce document traduit la situation comptable de la collectivité au 31 décembre de l'exercice précédent. Il permet de comparer l'ensemble des crédits qui ont été ouverts par les différentes étapes budgétaires 2017 (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives) aux mouvements retraçant l'exécution des dépenses et des recettes entre le 1er janvier et
le 31 décembre 2017.
Le compte administratif est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public.

Les mouvements budgétaires qui donnent lieu à décaissements ou encaissements sont des mouvements réels alors que ceux qui correspondent à des écritures comptables tels que les dotations aux amortissements ou les mouvements liés aux entrées et sorties de patrimoine sont les mouvements d'ordre.
L'ensemble de ces mouvements constitue l'intégralité des flux budgétaires de l'année.

Le montant des crédits votés est indiqué dans le tableau n° 1, ils sont les suivants :

- 219,06 M€ en recettes (293,63 M€ en 2016),
- 225,31 M€ en dépenses (291,71 M€ en 2016),
- 6,24 M€ correspondant au résultat constaté à la clôture de l'exercice 2016, ce résultat ayant été repris dans le budget supplémentaire 2017.

Les tableaux n° 2 à 8 détaillent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville durant l'année 2017 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le tableau n° 9 fait apparaître les restes à réaliser de l'année 2017 et reportés sur l'exercice 2018 et détermine le résultat de clôture de l'année.

Tableau n° 1 – CREDITS BUDGETAIRES VOTES EN 2017 – TOUS BUDGETS

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE N° 1	DECISION MODIFICATIVE N° 2	DECISION MODIFICATIVE N° 3	DECISION MODIFICATIVE N° 4	TOTAUX BUDGET PRIMITIF ET DECISIONS MODIFICATIVES
REPRISE DU RESULTAT 2016			6 242 802,39			6 242 802,39
RECETTES						
- Section d'investissement	44 321 810,00	0,00	9 195 982,87	-3 615 688,00	-4 026 630,00	45 875 474,87
- Section de fonctionnement	170 503 380,00	180 000,00	1 875 048,95	1 093 520,00	-463 570,00	173 188 378,95
TOTAUX	214 825 190,00	180 000,00	11 071 031,82	-2 522 168,00	-4 490 200,00	219 063 853,82
DEPENSES						
- Section d'investissement	57 171 330,00	-162 700,00	14 053 455,26	-4 187 128,00	-2 467 200,00	64 407 757,26
- Section de fonctionnement	157 653 860,00	342 700,00	3 260 378,95	1 664 960,00	-2 023 000,00	160 898 898,95
TOTAUX	214 825 190,00	180 000,00	17 313 834,21	-2 522 168,00	-4 490 200,00	225 306 656,21
SOLDE RECETTES - DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

L'EXECUTION DU BUDGET 2017

Le tableau n° 2.1 permet de retracer, tous budgets confondus, les taux d'exécution globale par rapport aux prévisions établies au cours du cycle budgétaire 2017 et le tableau n°2.2 l'exécution du budget principal et de chacun des budgets annexes. Il permet ainsi d'obtenir une vision intégrale de l'exécution budgétaire.

Les titres de recettes de l'exercice 2017, toutes sections confondues, ont été émis pour un montant de 206 155 295,39 € sur un montant voté de 219 063 853, 82 € ; ainsi le taux de réalisation est de 94,1 % (89,5 % au titre de 2016).

Les mandatements des dépenses, toutes sections confondues, ont été réalisés pour un montant de 202 391 745,32 € sur un montant voté de 225 306 656,21 € ; ainsi le taux de réalisation est de 89,8 % (89,9 au titre de 2016).

La différence entre les recettes et les dépenses réalisées, tous budgets et toutes sections confondus, permet d'obtenir le résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à 3 763 550,07 €.

Après intégration du résultat de clôture de l'exercice précédent au résultat de l'exercice, on obtient le résultat brut de clôture qui est de 10 006 352,46 €.

Pour le budget principal uniquement, on note une différence entre les recettes et les dépenses de 3 419 991,22 € en 2017, alors qu'il était de 2 290 815,07 € en 2016.

Tableau n° 2.1 – EXECUTION GLOBALE DU BUDGET 2017 – TOUS BUDGETS

MOUVEMENTS REELS	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION (en %)	RAPPEL 2016
REPRISE DU RESULTAT 2016	6 242 802,39	6 242 802,39		
RECETTES				
- Section d'investissement	45 875 474,87	28 400 746,83	61,9	46,2
- Section de fonctionnement	173 188 378,95	177 754 548,56	102,6	100,1
TOTAUX	219 063 853,82	206 155 295,39	94,1	89,5
DEPENSES				
- Section d'investissement	64 407 757,26	47 184 765,70	73,3	77,3
- Section de fonctionnement	160 898 898,95	155 206 979,62	96,5	95,1
TOTAUX	225 306 656,21	202 391 745,32	89,8	89,9
RESULTAT DE CLOTURE 2017	0,00	10 006 352,46		

Tableau n° 2.2 – EXECUTION DETAILLEE DU BUDGET 2017 PAR BUDGET

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	TOTAUX
REPRISE DU RESULTAT 2016	6 220 980,27	-3 550,46	3 532,35	6 262,47	-131 247,82	146 825,58	6 242 802,39
RECETTES							
- Section d'investissement	28 172 272,83	40 000,00	0,00	34 340,00	150 000,00	4 134,00	28 400 746,83
- Section de fonctionnement	174 886 844,21	46 406,72	9 268,37	1 102 366,55	1 142 826,00	566 836,71	177 754 548,56
TOTAUX	203 059 117,04	86 406,72	9 268,37	1 136 706,55	1 292 826,00	570 970,71	206 155 295,39
DEPENSES							
- Section d'investissement	45 969 454,61	14 702,78	0,00	451 042,46	646 005,00	103 560,85	47 184 765,70
- Section de fonctionnement	153 669 671,21	24 593,54	9 268,37	672 684,64	420 130,05	410 631,81	155 206 979,62
TOTAUX	199 639 125,82	39 296,32	9 268,37	1 123 727,10	1 066 135,05	514 192,66	202 391 745,32
RESULTAT DE CLOTURE 2017	9 640 971,49	43 559,94	3 532,35	19 241,92	95 443,13	203 603,63	10 006 352,46

I – LE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal et les budgets annexes est retracée dans le tableau n° 3.

Les dépenses ont été mandatées à hauteur de 155,21 M€ sur un montant voté de 160,90 M€, soit un taux de réalisation de 96,5 %. En 2016, le taux de réalisation atteignait 95,1 %.

Les titres de recettes ont été émis pour un montant de 177,75 M€ sur un montant voté de 173,19 M€, soit un taux de réalisation de 102,6 %, contre un taux de réalisation de 100,1 % en 2016.

Le budget principal montre pour sa part des dépenses à hauteur de 153,67 M€ ce qui représente un taux de réalisation de 96,7 %, et des recettes exécutées à hauteur de pour 174,89 M€, avec un taux de réalisation de 102,8 %, ce qui est sensiblement similaire à la moyenne de l'ensemble des budgets.

Tableau n° 3 – EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	TOTAUX
DEPENSES							
- Prévisions	158 946 250,00	32 830,00	23 000,00	732 780,00	478 970,00	685 068,95	160 898 898,95
- Réalisations	153 669 671,21	24 593,54	9 268,37	672 684,64	420 130,05	410 631,81	155 206 979,62
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Taux de réalisation (R/P)	96,7 %	74,9 %	40,3 %	91,8 %	87,7 %	59,9 %	96,5 %
RECETTES							
- Prévisions	170 191 868,95	66 980,00	23 000,00	1 132 780,00	1 128 970,00	644 780,00	173 188 378,95
- Réalisations	174 886 844,21	46 406,72	9 268,37	1 102 366,55	1 142 826,00	566 836,71	177 754 548,56
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Taux de réalisation (R/P)	102,8 %	69,3 %	40,3 %	97,3 %	101,2 %	87,9 %	102,6 %

1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

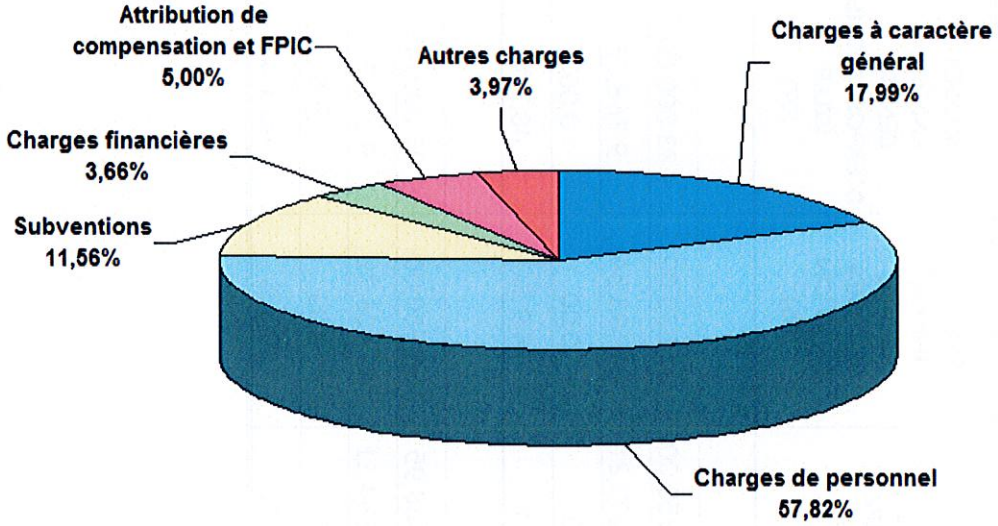
La structure des dépenses de fonctionnement (agrégat de chapitres globalisés tels qu'existant en comptabilité publique) vous est proposée dans le tableau n°4, avec les mentions de montants votés et exécutés, ainsi que le taux de réalisation de l'exercice 2017. Ces éléments d'information sont complétés du pourcentage que représente chaque agrégat de dépenses, par rapport au total.

Dans leur globalité, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées pour 155,21 M€ soit un taux de réalisation de 96,5 %. Les dépenses de personnel représentent 57,3 % des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal exécutées s'élèvent à 153,67 M€ pour un volume prévu de 158,95 M€, le taux de consommation des crédits de fonctionnement atteint donc 96,68 %.

Le graphique ci-dessous représente la répartition par catégories de dépenses du budget principal dans le compte administratif de la ville pour l'année 2017.



Il est à noter que la structure des dépenses de la Ville de Clermont-Ferrand est modifiée du fait de l'intégration communautaire. En effet, jusqu'en 2016, la Ville percevait une recette de la part de la Communauté d'Agglomération. Avec la mise en place de la Communauté Urbaine, les transferts de compétence décrits précédemment et la mise en place de services communs, la Ville de Clermont-Ferrand verse désormais une attribution de compensation au titre de son attribution de compensation. Cette charge, qui traduit la valorisation des dépenses nettes de fonctionnement et d'investissement transférées, est imputée intégralement en section de fonctionnement, ce qui se traduit par un effet immédiat sur les niveaux d'épargne de la collectivité (cf paragraphe sur l'épargne).

A- Les charges à caractère général

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses réalisées au titre du fonctionnement quotidien des services municipaux, hors charges de personnel, soit un montant de 27,64 M€ par rapport à un montant prévu de 31,03 M€.

Pour assurer une continuité de services publics, et dans l'attente de transferts effectifs de certains marchés non scindables au moment du passage en Communauté Urbaine, la Ville de Clermont-Ferrand a poursuivi le paiement de dépenses pour le compte de la Communauté Urbaine, dépenses qui lui ont été remboursées pour un montant de 1,40 M€.
Si ces dépenses sont exclues du périmètre d'analyse, le volume des charges à caractère général s'élève donc à 26,24 M€.

De plus, le travail d'analyse et de comparaison de certaines charges de fonctionnement, entre les exercices comptables, est fortement perturbé par les périodes de référence retenues pour le calcul de la valorisation des charges transférées, d'autant plus que certains éléments exceptionnels ont pu être retraités. C'est pourquoi il est privilégié de raisonner sur le niveau global et de reprendre ce travail de comparaison, à périmètre constant, post transferts.

Il convient de préciser qu'un travail sur l'affectation des natures comptables, dans l'objectif de d'améliorer la qualité comptable, est en cours, en partenariat avec le comptable public. Il s'agit d'apporter un maximum de précisions sur des définitions de natures comptables peu explicites ou soumises à interprétation et cela peut se traduire par des évolutions notables, entre le compte administratif 2016 et le compte administratif 2017. Rappelons que la M14, nomenclature officielle de comptabilité publique des communes a été créée en 1996. Même si cette instruction budgétaire et comptable évolue chaque année, il s'agit d'ajustements à la marge et il est donc nécessaire que les collectivités en lien avec leur comptable public, apportent une vision actualisée, tenant compte de nouvelles natures de dépenses et le formalisent au travers de l'exécution comptable.

Ces charges à caractère général représentent près 18 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, proportion stable par rapport à l'exercice 2016 pour le budget principal, qui confirme la baisse constatée depuis l'exercice 2014, suite à la mise en œuvre par l'équipe municipale d'une politique de recherche d'économies structurelles et d'efforts de gestion sur ce poste de dépenses.

B- Les charges de personnel

Les dépenses de personnel ont été exécutées, en 2017, à hauteur de 88,85 M€ pour un montant voté de 89,19 M€. Elles représentent 57,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus et 57,82 % des dépenses de fonctionnement du seul budget principal. Pour rappel, elles étaient de 108,48 M€ en 2016. Au-delà de cette baisse mécanique liée à l'évaluation de la masse salariale des 670 agents transférés à la Communauté Urbaine, des agents transférés dans le cadre de la mise en place des services communs, des agents transférés dans le cadre des charges indirectes, il est à noter que la masse salariale 2017 est impactée par différents facteurs :
- des facteurs exogènes liés aux mesures gouvernementales comme la hausse du point d'indice pour l'ensemble de la fonction publique, la réforme du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations,
- des facteurs endogènes liés à la politique de dé-précarisation menée par l'équipe municipale.

C – Les charges liées à l'attribution de compensation et au FPIC

1 – L'attribution de compensation

2017 marque l'année de mise en place de la Communauté Urbaine, qui a transformé considérablement la structure budgétaire des collectivités impliquées dans ce processus de métropolisation.
Le transfert effectif de compétences décrites en préambule de ce rapport s'est accompagné d'un mouvement de mutualisation de certains services supports ou de certaines activités.

Cette évolution du paysage territorial local s'est traduit par des flux financiers qui ont amené le versement d'une attribution de compensation par la Ville de Clermont-Ferrand à la Communauté Urbaine à partir de 2017, pour un montant de 7,05 M€, alors que jusque là c'est la Ville qui percevait une recette à hauteur de 32,78 M€.

Il convient de noter que le chiffre d'attribution de compensation versée chaque année par la Ville de Clermont-Ferrand sera amené à évoluer en fonction de l'évaluation du coût des services communs qui correspond à une part dite « révisable » de l'attribution de compensation et en fonction de nouveaux transferts éventuels.

2 – Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Institué par la loi de finances de 2012, le FPIC est un instrument de péréquation mis en place par l'Etat qui vise à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes pour les redistribuer à d'autres.
Le dispositif d'origine prévoyait une montée en puissance progressive des contributions appelées aux collectivités.
C'est ainsi que la Ville de Clermont-Ferrand contributrice à hauteur de 0,03 M€ environ en 2014, est impactée à hauteur de 0,64 M€ au titre de 2017.

D- Les subventions et autres charges

Le regroupement qui vous est proposé dans le graphique ci-dessus intègre les chapitres globalisés prévus par la nomenclature de comptabilité publique M14 :

- Les autres charges de gestion courante qui ont été mandatées à hauteur de 20,62 M€, pour un montant voté de 20,95 M€. Ce poste de dépenses est principalement constitué du concours financier apporté par la Ville de Clermont-Ferrand, soit 17,76 M€ en 2017 (11,56 % du budget de fonctionnement) aux structures associatives et au C.C.A.S. Les autres charges se composent de la participation versée aux O.G.E.C. et des indemnités aux Elus.
Globalement, cet agrégat budgétaire représente 13 % des dépenses de fonctionnement, proportion quasi identique à l'exercice 2016.

- Les charges exceptionnelles qui s'élèvent à 2,79 M€ contre 2,23 M€ en 2016, soit une augmentation de 0,56 M€ par rapport à 2016.
Cette hausse de la dépense s'explique essentiellement par un besoin supplémentaire en subventions des budgets annexes (+ 0,21 M€) et en titres annulés sur les exercices antérieurs (+ 0,35 M€).

- Les dotations aux provisions. En application du principe de sincérité des comptes publics, l'instruction budgétaire M14 impose aux collectivités locales de constituer des provisions pour faire face à différents risques.

Pour l'année 2017, la Ville a provisionné pour des créances douteuses à hauteur de 0,017 M€ contre 0,075 M€ au titre de 2016 pour des créances similaires.

E- Les charges financières

Les charges financières s'élèvent en 2017 à 5,62 M€ contre 8,95 M€ en 2016. Pour rappel, l'exercice 2016 a été marqué par le remboursement anticipé d'indemnités dans le cadre des opérations de désensibilisation de la dette pour un montant de 3 M€.
En retraitant cette indemnité au caractère exceptionnel, les intérêts des emprunts représentent un volume financier de 4,88 M€ exécuté, pour un montant voté de 5,15 M€. En 2016, les intérêts ont été réglés pour 5, 68 M€ en 2016, soit une baisse de 0,349 M€.

Les frais financiers relatifs au portage par l'EPF-SMAF représentent 0,84 M€ en 2017 (0,51 M€ en 2016).

LES BUDGETS ANNEXES

Les autres budgets annexes (Espace Georges Conchon, Coopérative de Mai, Centre d'Expositions et des Congrès et Autres opérations assujetties à la TVA), dans leur globalité présentent des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,54 M€ en 2017pour un montant prévu de 1,95 M€ alors qu'elles étaient de 1,596 M€ en 2016. Il s'agit essentiellement de charges de structure de ces équipements.

Tableau n° 4 – EXECUTION DU BUDGET 2017 - TOUS BUDGETS - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DEPENSES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	PART EN %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 661 410,00	28 118 161,83	88,8	18,1
CHARGES DE PERSONNEL	89 193 440,00	88 854 201,96	99,6	57,3
ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 342 020,00	7 914 847,00	94,9	5,1
DEPENSES IMPREVUES	300 000,00	0,00	0,0	/
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 359 008,95	20 816 942,18	97,5	13,4
FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	232 130,00	211 785,31	91,2	0,1
CHARGES FINANCIERES	6 136 300,00	5 750 248,54	93,7	3,7
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 657 590,00	3 523 792,80	96,3	2,3
DOTATIONS AUX PROVISIONS	17 000,00	17 000,00	100,0	0,0
TOTAUX	**160 898 898,95**	**155 206 979,62**	**96,5**	**100,0**

2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

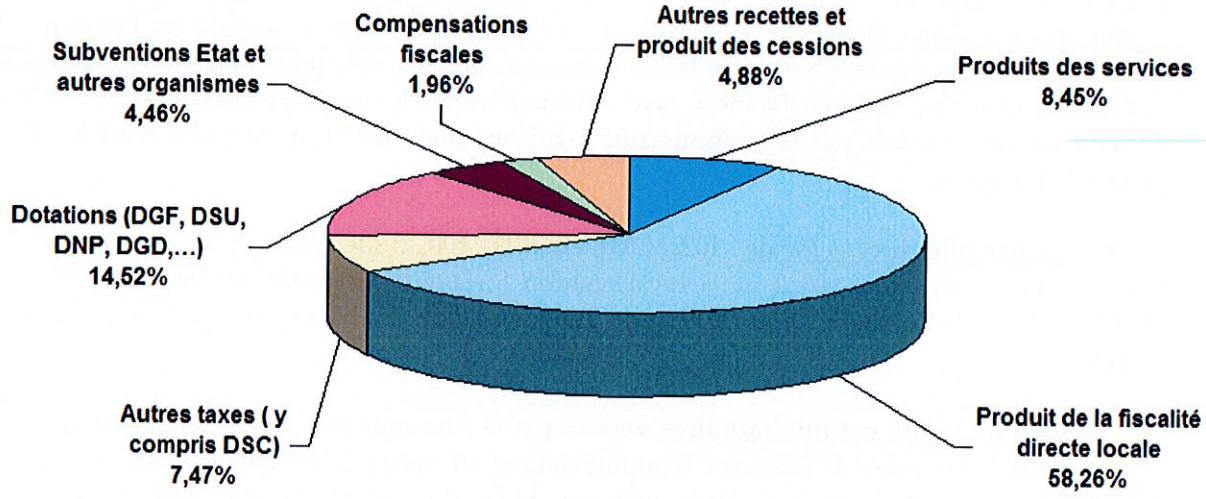
Le tableau n° 5 retrace l'ensemble des recettes de fonctionnement classées par typologie de recettes, selon les chapitres globalisés en M14.

Tous budgets confondus, des titres de recettes ont été émis pour un montant de 177,76 M€, soit 102,6 % de réalisation par rapport aux prévisions.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2017 montre un niveau de recettes de fonctionnement s'élevant à 174,89 M€ au titre du budget principal.

Le graphique ci-dessous montre, pour le budget principal, la répartition de ces recettes dans les principales catégories les composant.



A- Les produits des services et du domaine

Ce chapitre budgétaire est composé de différentes natures de recettes et représente 8,45 % des recettes de fonctionnement du budget principal, soit 14,78 M€ de recettes encaissées par rapport à un volume prévu de 14,70 M€.

Les produits des services municipaux proposés aux usagers présentent en 2017 une recette de 6,27 M€ pour le budget principal, pour un montant prévu de 6,14 M€ en 2017. Il s'agit principalement des recettes issues des activités de restauration scolaire, de loisirs, à caractère sportif ou culturel.

Les recettes issues des droits de stationnement sur la voie publique s'élèvent à 3,64 M€ pour un montant prévu de 3,80 M€. Ces recettes sont amenées à évoluer de manière significative en 2018 avec la mise en place du forfait post stationnement.

Les remboursements entre budgets ou entre la Ville et son EPCI. Les principaux titres émis concernent :

- le remboursement des frais de gestion et d'administration des budgets eau et assainissement à hauteur de 0,24 M€. Pour rappel, la gestion de ces deux budgets annexes a été assurée jusqu'au 31 août 2017 par la Ville de Clermont-Ferrand puis à compter du 1er septembre 2017 par la Communauté Urbaine ;
- le remboursement de certaines dépenses prise en charge par la Ville qui a assuré pour le compte de la Communauté Urbaine la continuité de certains contrats. Ainsi, des dépenses à hauteur de 1,43 M€ ont été effectuées par la Ville de Clermont-Ferrand au titre des marchés non scindables. Une délibération en date du 16 décembre 2016 prévoit les modalités de remboursement par la Commuanuté Urbaine. Compte tenu du décalage temporel, la Communauté Urbaine a d'ores et déjà remboursé 1,36 M€ à la Ville de Clermont-Ferrand en 2017 et le reliquat sera versé en 2018 ;
- la refacturation de services mis à disposition par la Ville auprès de la Communauté Urbaine sont également enregistrés sur ce chapitre budgétaire, pour un montant total de 3,27 M€.

B- Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes de toutes natures est de 114,96 M€ en 2017. En 2016, le montant de ces recettes étaient de 145,83 M€ avec une dotation d'attribution de compensation versée par la Communauté Urbaine de près de 32,78 M€ , recette qui a complètement disparu sur l'exercice 2017. Comptablement, ce chapitre est composé de la fiscalité directe locale (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, taxe d'habitation sur les logements vacants), des dotations communautaires versées par la Communauté Urbaine, ainsi que d'autres taxes dont le détail est proposé ci-dessous :

- **La fiscalité directe locale** : **102,21 M€ en 2017** (100,75 M€ en 2016), soit + 1,45 %

Cette hausse résulte pour partie de la revalorisation forfaitaire nationale des bases de 0,9%, votée dans le cadre de la Loi de Finances 2017 et de l'augmentation des bases physiques sur le territoire de la Ville.

- **Les dotations communautaires** versées par la Communauté Urbaine. A compter de 2017 seule la Dotation de Solidarité Communautaire est versée à la Ville de Clermont-Ferrand et s'élève à 2,61 M€ en 2017. Pour mémoire, du fait du transfert de compétences au 1er janvier 2017, l'attribution de compensation est désormais convertie en un reversement par la Ville au profit de la Communauté Urbaine.

- **Les principales autres taxes sont les suivantes** :

- les droits d'occupation du domaine public pour un montant de 0,94 M€ contre 0,80 M€ en 2016 ;
- la taxe sur l'électricité pour un montant de 2,47 M€ contre 2,31 M€ en 2016 ;
- la taxe sur la publicité extérieure pour un montant de 1,81 M€, contre 1,88 M€ en 2016 ;
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 4,49 M€ contre 3,66 M€ en 2016 et 4,17 M€ en 2015. Le produit de cette taxe présente un caractère variable d'une année sur l'autre en fonction du nombre de ventes immobilières réalisées sur le territoire communal ;
- la taxe de séjour. Le produit perçu en 2017 correspond à un reliquat d'encaissement du 4ème trimestre 2016. En effet, à compter du 1er janvier 2017 et du transfert de la compétence tourisme à la communauté urbaine, le produit issu de la taxe de séjour a bien été transféré à la Communauté Urbaine ;

- les droits de stationnement apparus en 2016 suite au passage en prestations de service du parking Gambetta ont été transférés à la Communauté Urbaine avec la compétence parcs de stationnement.

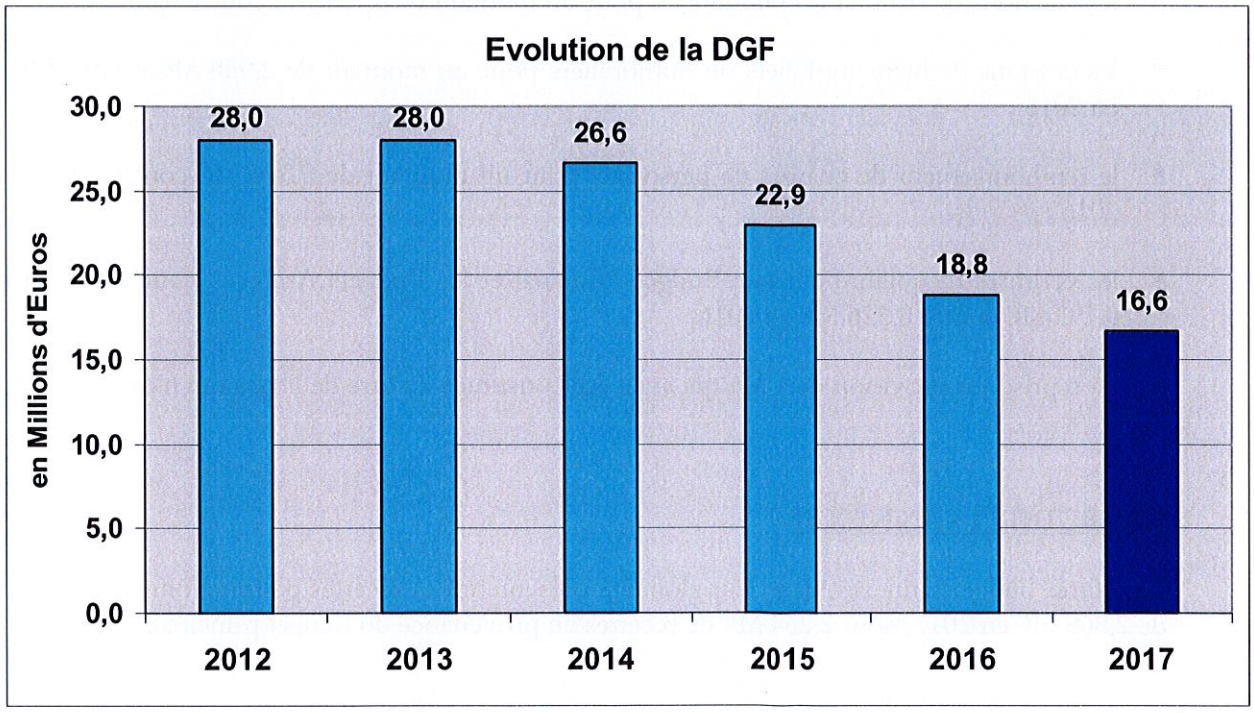
C- Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations perçues par la Commune au titre du budget principal pour le financement de ses activités sont de 36,61 M€, pour un budget prévu de 36,43 M€. En 2016, le volume de dotations encaissées s'élevait à 37,77 M€ soit une baisse de 1,154 M€.
Ainsi, la part représentée par ces recettes dans les recettes réelles de fonctionnement du budget principal est de 20,96 %.

- **les principales dotations versées par l'Etat** :

2017 correspond à une nouvelle année de baisse de la DGF, dans le cadre de la participation des collectivités à l'effort du redressement des comptes publics initiée par le gouvernement en 2014. A contrario de 2015 et 2016 (diminution de l'enveloppe globale de DGF de 3,67 Mds d'€ chaque année), la ponction opérée par l'Etat s'est élevée à 1 Md d'€ pour l'ensemble des collectivités et s'est traduite par un prélèvement de la Collectivité à hauteur de 2,16 M€ en 2017, contre 3,63 M€.

- la dotation forfaitaire pour un montant de 16,64 M€ contre 18,80 M€ en 2016, soit une réduction de 11,5% entre 2016 et 2017 ;
- la dotation de solidarité urbaine pour un montant de 6,37 M€ contre 5,50 M€ en 2016, soit une augmentation de 15,8 % intervenant après une augmentation de 0,9% entre 2015 et 2016 ;
- la dotation générale de décentralisation pour un montant de 1,18 M€ contre 1,39 M€ en 2016, soit une baisse de 15,6 %.



- les compensations fiscales sont versées par l'Etat pour compenser les pertes de ressources fiscales liées à des décisions prises au fil des années par les gouvernements successifs sur la fiscalité directe locale, ou à la suppression de recettes de fiscalité indirecte (taxe additionnelle aux droits de mutation). Ces compensations font chaque année l'objet d'une minoration, dont le taux est voté en Loi de Finance. Pour 2017, leur montant a été de 3,62 M€ contre 3,22 M€ en 2016,

- la compensation par l'Etat du produit de taxe sur les spectacles suite à sa décision de suppression de cette taxe, pour un montant de 0,790 M€,

- les subventions et participations apportées par divers partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement des équipements et services municipaux (le Conservatoire à Rayonnement Régional Emmanuel Chabrier, les centres de loisirs et d'animation, les structures de petite enfance, les activités culturelles). Leur montant s'élève à 7,80 M€, niveau quasi stable par rapport au volume perçu en 2016.

D- Les autres recettes

Pour le budget principal, les autres recettes s'élèvent à 8,371 M€, soit 3 % des recettes de fonctionnement contre 8,371M€ en 2016. Cet agrégat budgétaire regroupe les autres produits de gestion courante, les produits financiers, les produits exceptionnels, les produits en atténuation de charges et les reprises sur provisions. Les principales recettes de cette catégorie sont :

- Les produits financiers, crédités de 2,516 M€ en 2017, contre 1.139 M€ en 2016. Ils correspondent au versement de la seconde annuité du fonds de soutien auquel la collectivité a droit dans le cadre de la renégociation de la dette structurée pour 1.139 M€ et au versement de la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole au titre de la convention de remboursement de dette à hauteur de 1.376 M€ ;

- les locations de bâtiments communaux pour un montant de 0,791 M€ contre 0,869 M€ en 2016 ;

- les cessions de biens mobiliers ou immobiliers pour un montant de 2,958 M€ contre 1,943 M€ en 2016 ;

- le remboursement de charges de personnel pour un montant de 0,316 M€ contre 0,463 M€ en 2016 ;

- les écritures d'équilibre entre le Budget Principal et les Budgets Annexes pour un montant de 0,193 M€ contre 0,326 M€ en 2016,

- La reprise sur provision de 1 M€ qui avait été constituée au titre de litiges qui n'ont pas aboutis.

LES BUDGETS ANNEXES

Les autres budgets annexes, dans leur globalité présentent des recettes de fonctionnement à hauteur de 2,868 M€ en 2017, dont 2,234 M€ de recettes en provenance du budget principal.

Tableau n° 5 – EXECUTION DU BUDGET 2017 – TOUS BUDGETS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	PART EN %
ATTENUATIONS DE CHARGES	141 270,00	316 062,81	223,7	0,2
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	14 776 670,00	14 847 434,67	100,5	8,4
IMPOTS & TAXES	113 455 020,00	114 956 395,47	101,3	64,7
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	36 431 990,00	36 612 722,93	100,5	20,6
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 101 298,95	1 695 658,71	80,7	1,0
PRODUITS FINANCIERS	2 598 430,00	2 515 943,21	96,8	1,4
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 677 850,00	5 804 480,86	216,8	3,3
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	1 005 850,00	1 005 850,00	100,0	0,4
TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	/	/
TOTAUX	**173 188 378,95**	**177 754 548,66**	**102,6**	**100,0**

II- L'EPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent récurrent permet à la collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital ;
- financer tout ou partie de l'investissement.

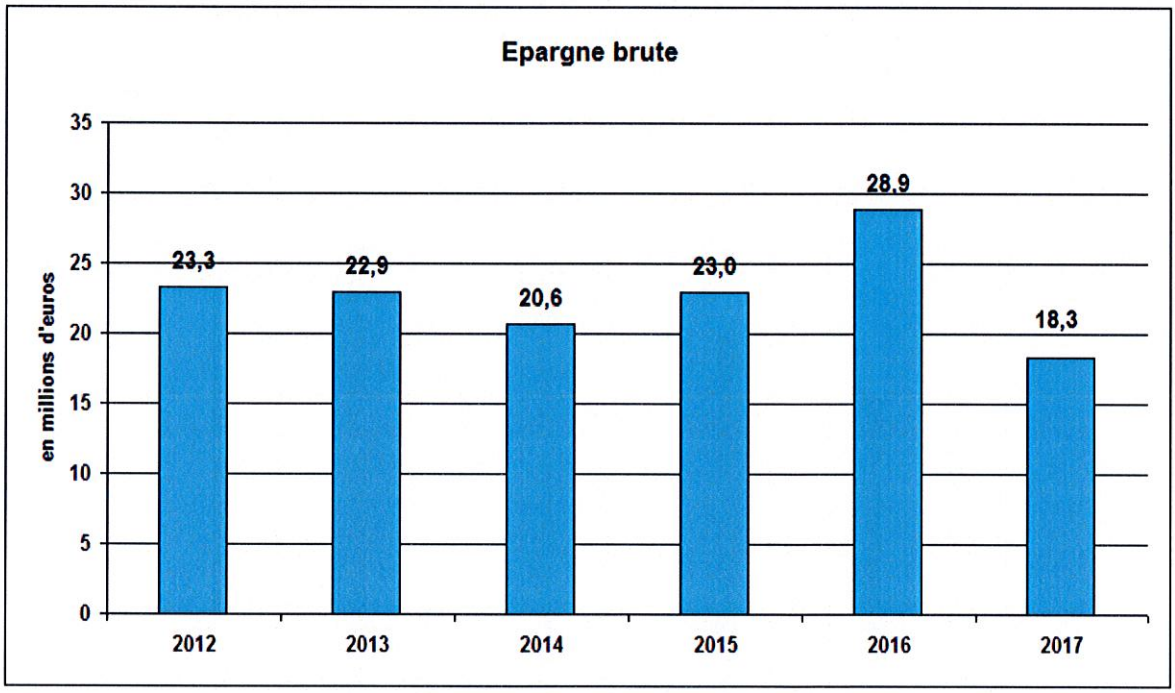
L'épargne brute est un outil de pilotage des budgets locaux. Elle permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement ;
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

A ce titre, l'épargne brute constitue le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux.

Le calcul de l'épargne brute nécessite d'effectuer des retraitements comptables. En effet, il est impératif de purger tous les éléments non récurrents de cet indicateur pour identifier l'épargne brute réelle de la collectivité. Les éléments présentés ci-dessous incluent les retraitements comptables d'éléments exceptionnels.

Le compte administratif 2017 permet de constater une épargne brute, retraitée de certains éléments exceptionnels comme les cessions d'immobilisations, à hauteur de 18,30 M€.



Ce chiffre, inférieur au ratio des années précédentes, correspond cependant aux attentes de la Collectivité.

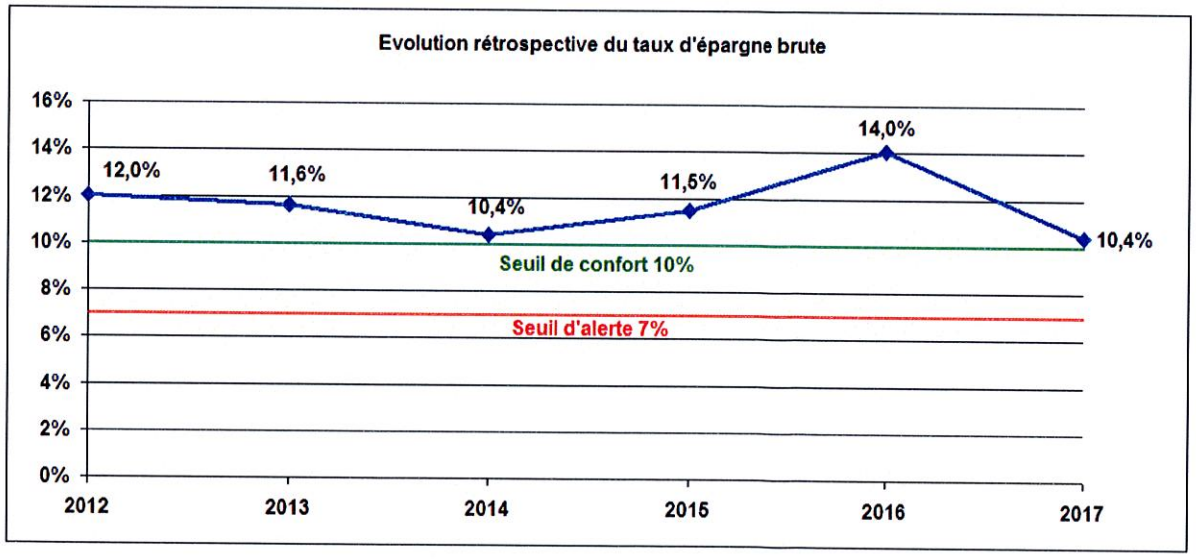
En effet, les transferts de charges d'investissement vers Clermont Auvergne Métropole à partir du 1er janvier 2017 ont un impact direct et prévisible sur le niveau d'épargne. Le montant de la compensation versée à l'intercommunalité au titre de l'investissement est imputé en dépenses de

fonctionnement dans les comptes de la Ville, alors qu'avant les transferts, cette dernière effectuait les dépenses et percevait les recettes correspondantes en section d'investissement. Si l'équilibre comptable global est maintenu, le coût net des investissements transférés surcharge désormais la section de fonctionnement.
Ces compensations de charges d'investissement s'élevant à 6,40 M€, l'épargne brute selon le périmètre antérieur aurait été de 24,70 M€. Dans un contexte de poursuite des baisses de dotations, de hausses réglementaires de la masse salariale et enfin de mise en œuvre de projets en direction des clermontois annoncés dans le pacte financier et de solidarité, le niveau d'épargne en 2017 est en cohérence avec les prévisions.

Le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement, est un indicateur important permettant de comparer les collectivités entre elles. L'expérience démontre qu'un seuil acceptable, voire confortable se situe autour de 10 à 12 %. En dessous de 7 % (seuil critique fixé par la Ville de Clermont-Ferrand dans sa stratégie financière), l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.
En effet, dans le cas d'un taux d'épargne brute trop faible, la collectivité serait dans l'incapacité d'absorber un choc exogène non prévisible touchant à sa section de fonctionnement, par exemple une décision nationale aux conséquences financières significatives.
Le taux d'épargne brute engage la crédibilité de la collectivité, auprès de ses créanciers notamment, sur sa faculté à préserver sa capacité à investir.

Le taux d'épargne brute a évolué en 2017 dans la même direction que l'épargne brute, du fait de l'impact des transferts de compétences.
Situé légèrement au-dessus de 10 % en 2017, il maintient la Collectivité dans la zone de prudence décrite dans sa stratégie financière.



III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau n° 6 retrace l'exécution des crédits votés en dépenses et en recettes pour la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes.

Les mandatements de dépenses ont été réalisés pour un montant de 47 184 765,70 € par rapport à un montant voté 64 407 757,26 €, soit un taux de réalisation de 73,3 %. Elles étaient de 65 907 854,08 € avec un taux de réalisation de 77,3 % en 2016.

Les instructions budgétaires nous imposent de prendre en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses qui sont engagées sur la fin d'année 2017 mais qui n'ont pu être mandatées avant le 31 décembre de l'année et qui vont être reportées sur l'année 2018. Ainsi, après comptabilisation des restes à réaliser, ce taux s'élève à 84,2 % contre 84,7 % en 2016.

Les titres de recettes ont été émis, tous budgets confondus, pour un montant de 28 400 746,83 € par rapport à un montant voté de 45 875 474,87 €, soit un taux de réalisation de 61,9%. Elles étaient de 26 661 976,20 € avec un taux de réalisation de 46,2 % en 2016.

Après prise en compte des restes à réaliser correspondant aux recettes restant à percevoir non émises au 31 décembre 2017, ce taux s'élève à 71,4 %, contre 73,3 % en 2016.

Le budget principal enregistre pour sa part des dépenses à hauteur de 49,969M€, représentant un taux de réalisation de 73,0 % avant prise en compte des restes à réaliser, et 84,1 % en considérant ces restes à réaliser.
Les recettes d'investissement se sont élevées à 28,172M€, avec un taux de réalisation de 61,9 % avant et 71,5 % après prise en compte des restes à réaliser.

Tableau n° 6 – EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	TOTAUX
DEPENSES							
- Prévisions	62 988 234,09	70 599,54	3 532,35	483 602,47	723 752,18	138 036,63	64 407 757,26
- Réalisations	45 969 454,61	14 702,78	0,00	451 042,46	646 005,00	103 560,85	47 184 765,70
- Restes à réaliser	6 990 869,00	7 180,04	0,00	19 241,92	28 317,93	0,00	7 045 608,89
- Taux de réalisation (R/P)	73,0 %	20,8 %	0,0 %	93,3 %	89,3 %	75,0 %	73,3 %
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	84,1 %	31,0 %	0,0 %	97,2 %	93,2 %	75,0 %	84,2 %
RECETTES							
- Prévisions	45 521 634,87	40 000,00	0,00	77 340,00	205 000,00	31 500,00	45 875 474,87
- Réalisations	28 172 272,83	40 000,00	0,00	34 340,00	150 000,00	4 134,00	28 400 746,83
- Restes à réaliser	4 372 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 372 437,00
- Taux de réalisation (R/P)	61,9 %	100,0 %	/	44,4 %	73,2 %	13,1 %	61,9 %
- Taux de réalisation (R+RàR/P)	71,5 %	100,0 %	/	44,4 %	73,2 %	13,1 %	71,4 %

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

D'un point de vue comptable, il existe deux grands agrégats de dépenses d'investissement :

- **les dépenses d'équipement :** il s'agit des dépenses concourant à l'évolution du patrimoine communal, la plupart se traduisant par la modernisation et l'embellissement de la ville : frais d'études, frais d'insertion des appels d'offres, travaux et avances sur travaux, logiciels, acquisitions immobilières et mobilières, opérations sous mandat faites pour le compte de tiers ;

- **les dépenses à caractère financier et les dépenses diverses :** il s'agit essentiellement du remboursement du capital des emprunts et des autres dettes contractées par la Commune, ainsi que du versement d'avances.

Le tableau n° 7 retrace l'ensemble des dépenses de la section d'investissement selon leur nature, avec les montants votés et exécutés, ainsi que le montant des restes à réaliser, le taux de réalisation de l'exercice 2017 et le taux de réalisation incluant les restes à réaliser.
Les dépenses d'équipement ont été mandatées pour un montant de 47,185 M€ par rapport à une enveloppe votée de 64,349 M€, soit un taux de réalisation de 73,3 %. Ce taux correspond aux montants des dépenses mandatées à la date du 31 décembre. Cependant certaines opérations ont une durée de réalisation qui dépasse la stricte année civile, c'est pourquoi, il y a lieu de prendre en compte les restes à réaliser. Ainsi le taux d'exécution majoré des restes à réaliser est égal à 84,3 % en légère hausse par rapport à 2016 avec un taux de 82,3 %.

LE BUDGET PRINCIPAL

A – LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Des dépenses d'équipement ont été effectuées à hauteur de 23,25 M€ pour des études, travaux, acquisitions mobilières et foncières.

Il convient d'ajouter à cette enveloppe les subventions d'équipement versées pour 0,61M€.

La somme de 7,04 M€ a été reportée en 2018 correspondant aux restes à réaliser.

Voici une ventilation des dépenses d'équipement réalisées par secteur d'activités :

- *Moyens généraux et vie associative* : 2.82 M€, soit 12,2 % des dépenses, avec notamment :
 - le renouvellement du parc informatique, téléphonique, acquisitions de licences et travaux sur réseaux pour un montant de 0,64 M€ ;
 - l'aménagement dans les cimetières pour un montant de 0,39 M€ ;
 - les travaux sur bâtiments communaux pour un montant de 1,74 M€ ;
 - les travaux sur bâtiments associatifs pour un montant de 0,30 M€.

- *Sécurité et salubrité publiques* : 0,65 M€, soit 2,8 % des dépenses d'équipement, avec notamment :
 - l'aménagement d'un système de vidéo protection sur l'espace public : 0,37 M€ ;
 - l'aménagement des locaux de la Police Municipale : 0,15 M€ ;
 - l'acquisition de véhicules pour un montant de 0,05 M€.

- *Enseignement et formation* : 2,32 M€, soit 10,0 % des dépenses d'équipement, avec notamment
 - des travaux dans les écoles pour un montant de 1,55 M€ ;
 - des travaux dans les unités de production culinaire pour un montant de 0,75 M€.

- *Culture* : 2,48 M€, soit 10,7 % des dépenses d'équipement, avec notamment :
 - la Scène Nationale pour un montant de 1,24 M€ ;
 - aménagements de La Diode pour un montant de 0,50 M€ ;
 - entretien des bâtiments du Patrimoine pour un montant de 0,22 M€ ;
 - des travaux pour les équipements de spectacle pour un montant de 0,18 M€ ;
 - acquisition de matériels pour les salles de spectacle pour un montant de 0,14 M€ ;
 - les travaux et aménagements du Centre Blaise Pascal pour un montant de 0,10 M€.

- *Sport et jeunesse* : 6,45 M€, soit 27,8 % des dépenses d'équipement, avec notamment :
 - L'acquisition du Boulodrome: 3,51 M€ ;
 - des travaux d'aménagement du stade Philippe Marcombes: 1,38 M€ ;
 - des travaux d'aménagement et achats de matériel pour les stades: 0,64 M€ ;
 - des travaux d'aménagement et achats de matériel pour les gymnases: 0,22 M€ ;
 - des travaux d'aménagement et achats de matériel pour les maisons de quartier: et centres de loisirs 0,54 M€.

- *Interventions sociales et santé, famille et logement* : 0,96 M€, soit 4,16 % des dépenses d'équipement, avec notamment :
 - des travaux et achats de matériel dans les EAJE: 0,51 M€ ;
 - des travaux dans la résidence les Mélèzes et Viple, via le CCAS pour 0,42 M€.

- *Aménagement et services urbains, environnement* : 7,14 M€, soit 30,87 % des dépenses d'équipement, avec notamment :
 - acquisitions immobilières : 1,76 M€ ;
 - l'aménagement global du quartier de Champratel : 1,37 M€ ;
 - l'aménagement de l'espace public Kessler Rabanesse : 1,17 M€ ;
 - renouvellement des horodateurs : 0,78 M€ ;
 - l'aménagement du quartier de la Gauthière : 0,62 M€ ;
 - plan-guide Saint Jean : 0,26 M€.

- *Action économique* : 0,33 M€, soit 1,4 % des dépenses d'équipement, avec notamment :
 - Aménagements dans la zone des centres commerciaux Nord : 0,31 M€.

B - LES DEPENSES A CARACTERE FINANCIER ET LES DEPENSES DIVERSES

Ces dépenses ont été mandatées à hauteur de 22,83 M€, en hausse de 2,85 M€ par rapport à 2016 et comportent :

- 13,43 M€ pour le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement des dépenses d'équipement, en légère augmentation par rapport à 2016 (13,15 M€) ;

- 4,24 M€ pour le remboursement du capital des emprunts souscrits par l'Etablissement Public Foncier pour des acquisitions immobilières faites pour le compte de la Commune, en hausse par rapport à 2016 (2,98 M€) ; notamment du fait du rachat de l'Hôtel Dieu pour 0, 81 M€ et de parcelles du quartier St Jean 0,26 M€ ;

- 3,72 M€ pour le transfert des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement à la métropole, cette dépense étant compensée par une recette d'un montant équivalent ;

- 1,25 M€ de remboursement de la seconde moitié de l'avance de FCTVA perçue dans le cadre du plan de relance des investissements initié par l'Etat.

LES BUDGETS ANNEXES

Les dépenses d'investissement de l'ensemble des autres budgets annexes se monte à 1,22 M€.

Des dépenses d'équipement ont été effectuées pour 0,08 M€, notamment pour du matériel à la Coopérative de Mai (0,06 M€) et des travaux au Polydôme (0,02 M€).

Les emprunts ont été remboursés aux établissements bancaires pour 1,12 M€.

Tableau n° 7 – EXECUTION DU BUDGET 2017 – TOUS BUDGETS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES DEPENSES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
FRAIS D'ETUDES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 650 990,90	3 447 597,47	1 747 132,93	51,8	78,1
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	3 241 577,00	1 840 172,92	556 436,00	56,8	73,9
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	28 584,00	17 972,96	6 273,82	62,9	84,8
ACQUISITIONS MOBILIERES	4 442 466,45	3 425 313,41	667 991,66	77,1	92,1
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 150 934,15	604 856,37	142 977,07	52,6	65,0
TRAVAUX DE BATIMENTS	17 454 255,90	12 617 575,74	3 470 565,93	72,3	92,2
TRAVAUX DE VOIRIE	24 000,00	3 568,08	20 000,00	14,9	98,2
TRAVAUX D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	29 051,61	19 051,56	0,00	65,6	65,6
TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET AMENAGEMENT TERRAINS	1 221 512,39	743 365,43	253 477,84	60,9	81,6
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0,00	/	/
TRAVAUX D'EAU	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES TRAVAUX ET AVANCES POUR TRAVAUX	1 085 746,05	515 785,28	144 920,68	47,5	60,9
OPERATIONS SOUS MANDAT	74 539,52	6 162,41	26 158,14	8,3	43,4
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	**35 403 657,97**	**23 241 421,63**	**7 035 934,07**	**65,6**	**85,5**
CAPITAL DES EMPRUNTS	15 103 000,00	14 548 795,23	0,00	96,3	96,3
AUTRES DETTES	15 510,00	7 721,10	0,00	49,8	49,8
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	3 900 000,00	0,00	0,00	0,0	0,0
PARTICIPATIONS FINANCIERES	164 000,00	4 000,00	0,00	2,4	2,4
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 318 157,00	4 257 836,23	0,00	98,6	98,6
DEPENSES DIVERSES	5 445 052,29	5 124 991,51	0,00	94,1	94,1
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES ET DIVERSES	**28 945 719,29**	**23 943 344,07**	**0,00**	**82,7**	**82,7**
TOTAUX	**64 349 377,26**	**47 184 765,70**	**7 035 934,07**	**73,3**	**84,3**

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont détaillées dans le tableau n° 8 selon leur nature. Pour chaque rubrique, sont indiqués : les montants votés et exécutés, le montant des restes à réaliser et le taux de réalisation de l'exercice 2017. Cette information est complétée par le taux de réalisation incluant les restes à réaliser.

Les titres ont été encaissés pour un montant de 28,40 M€ contre 26,66 M€ en 2016. Le taux de réalisation est de 61,9 % sans les titres restant à émettre ; il était de 46,2 % en 2016.

Après ajout des titres restant à émettre pour un montant de 4,37 M€ (15,61 M€ en 2016), le produit global de l'année 2017 est de 32,77 M€ (42,28 M€ en 2016).

Les reports de recettes peuvent s'expliquer par un encaissement décalé, d'un point de vue temporel, et qui interviendra en fonction de l'avancement physique des opérations engagées ou en fonction des besoins de trésorerie en ce qui concerne plus particulièrement les emprunts. Les subventions allouées par divers organismes ou collectivités participant au financement des opérations d'équipement représentent 2,35 M€ des recettes reportées et les cessions de biens immobiliers 2,02 M€.

Le taux de réalisation pour les recettes d'investissement pour 2017 calculé en ajoutant aux recettes émises le montant des recettes reportées, s'établit à 71,4 % ; il est en légère baisse par rapport à celui de 2016 (73,3 %).

D'un point de vue comptable, il existe deux grands agrégats de recettes d'investissement :

- **les subventions, dotations et participations** : cette catégorie de recettes comporte les contributions de divers partenaires pour le financement des équipements communaux, les dotations versées par l'Etat au titre du fonds de compensation de la TVA et des amendes de police et enfin les taxes d'urbanisme liées aux permis de construire ;

- **les emprunts et des recettes diverses** : cette catégorie de recettes comporte essentiellement le produit des contrats de prêts souscrits auprès des organismes bancaires, le remboursements de prêts ou avances consentis par la Commune et, le produit des cessions de biens immobiliers et mobiliers puisque qu'en application des instructions budgétaires et comptables, les montants de cessions sont prévus en section d'investissement mais réalisés en section de fonctionnement.

LE BUDGET PRINCIPAL

A – LES SUBVENTIONS, DOTATIONS, PARTICIPATIONS

Les subventions d'investissement (chapitre 13) ont été encaissées pour 2,88 M€ soit un niveau de subventions en baisse par rapport à 2016, notamment du fait du transfert du produit des amendes de police à la métropole pour un montant de 2,71 M€ et du fait de reports sur l'exercice 2018 pour un montant de 0,99 M€.

Les principales subventions encaissées pour cette rubrique sur 2017 sont :

⇨ 1,20 M€ pour la construction de la Scène Nationale versés par la Communauté Urbaine ;

⇨ 0,41 M€ pour construction de la scène nationale versés par la DRAC ;

⇨ 0,38 M€ pour construction de la scène nationale versés par le département ;

⇨ 0,29 M€ pour l'aménagement de l'espace public Champratel versés par l'ANRU ;

⇨ 0,18 M€ pour l'aménagement du centre multi-accueil de Trémonteix versés par la CAF ;

⇨ 0,05 M€ pour les travaux d'éclairage public versés par le SIEG.

Il convient de préciser que l'encaissement des recettes et notamment le solde des subventions perçues intervient toujours de manière décalée par rapport à l'exécution des projets.

Les dotations et participations ont été encaissées pour 4,26 M€ en 2017. Ce montant est inférieur à l'année 2016 (5,63 M€).

Les principales dotations et participations d'investissement reçues sont :

⇨ 3,13 M€ pour le fonds de compensation de la TVA, calculé sur les dépenses d'équipement éligibles du budget principal mandatées au cours de l'année précédente (4,18 M€ en 2016) ;

⇨ 1,13 M€ pour les taxes liées aux opérations d'urbanisme (1,43 M€ en 2016).

B – LES EMPRUNTS ET RECETTES DIVERSES

Les emprunts ont été effectivement encaissés pour un montant de 15,08 M€. Pour rappel, le recours à l'emprunt a été de 7,35 M€ en 2016.

Le crédit long terme renouvelable n'a pas été utilisé sur 2017.

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

L'ensemble des recettes d'investissement des autres budgets annexes sont de 0,92 M€.

Tableau n° 8 – EXECUTION DU BUDGET 2017 – TOUS BUDGETS - RECETTES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES RECETTES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
SUBVENTIONS DE L'ETAT	1 349 966,16	914 241,22	303 464,00	67,7	90,2
SUBVENTIONS DE LA REGION	533 084,05	0,00	533 080,00	0,0	100,0
SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	375 000,00	378 979,00	0,00	101,1	101,1
SUBVENTIONS DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	100,0	100,0
SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES SUBVENTIONS	508 430,00	385 237,43	159 663,00	75,8	107,2
AMENDES DE POLICE	0,00	0,00	0,00	/	/
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	4 600 000,00	3 132 335,00	1 356 639,00	68,1	97,6
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES TAXES D'URBANISME	1 578 550,00	1 128 412,01	0,00	71,5	71,5
PARTICIPATIONS DIVERSES	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES RECETTES	0,00	0,00	0,00	/	/
TOTAL DES SUBVENTIONS ET DOTATIONS	**10 145 030,21**	**7 139 204,66**	**2 352 846,00**	**70,4**	**93,6**
EMPRUNTS	20 621 166,66	15 304 340,00	0,00	74,2	74,2
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	3 900 000,00	0,00	0,00	0,0	0,0
AUTRES PRETS OU AVANCES	6 026 550,00	5 951 520,12	0,00	98,8	98,8
RECETTES DIVERSES	5 182 728,00	5 682,05	2 019 591,00	0,1	39,1
TOTAL DES EMPRUNTS ET RECETTES DIVERSES	**35 730 444,66**	**21 261 542,17**	**2 019 591,00**	**59,5**	**65,2**
TOTAUX	**45 875 474,87**	**28 400 746,83**	**4 372 437,00**	**61,9**	**71,4**

IV - LA DETTE

Dans le Budget Primitif d'une Collectivité, le recours à l'emprunt est évalué en fin de processus, pour un montant égal à la différence entre les dépenses et les recettes arbitrées au BP. Cette recette a pour fonction d'équilibrer le budget.
Cette inscription d'emprunt peut être ajustée à plusieurs reprises durant l'exercice, à l'occasion des Décisions Modificatives.

Dans le compte administratif, apparaissent les emprunts réellement contractés auprès des établissements de crédit, en fonction des besoins de financement apparus durant l'exercice, selon le rythme d'exécution des dépenses et des recettes d'investissement.

L'exercice 2017 a été marqué par le transfert à Clermont Auvergne Métropole des contrats de prêts des budgets eau et assainissement, dans le cadre du transfert des compétences. Ces budgets présentaient au 31 décembre 2016 un capital restant dû de 67,98 M€. Depuis le 1er janvier 2017, plus aucune de ces dettes n'est à la charge de la Collectivité.

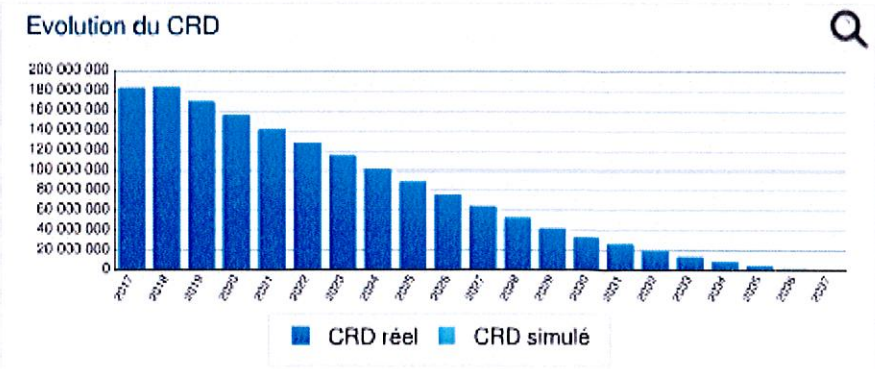
1/ La dette de la Collectivité au 31/12/2017

En 2017, la Collectivité a procédé à des remboursements d'échéances en capital auprès des établissements bancaires pour une somme totale de 14,55 M€.
Ces remboursements ont été répartis sur les budgets suivants :

- Budget principal : 13,43 M€ ;
- Espace Georges Conchon : 0,002 M€ ;
- La Coopérative de Mai : 0,39 M€ ;
- Le Centre des Expositions et des Congres : 0,63 M€ ;
- Autres : 0,09 M€.

Afin de financer les programmes d'investissement des différents budgets, la Collectivité a eu recours à l'emprunt, bénéficiant d'opportunités financières intéressantes.
La somme de 15,3 M€ empruntée auprès des établissements de crédits se répartit comme suit :
- Budget principal : 15,08 M€ ;
- Budget de l'Espace Georges Conchon : 0,04 M€ ;
- Budget de la Coopérative de Mai : 0,03 € ;
- Budget du Centre des Expositions et des Congrès : 0,15 €.

L'encours global de dette de la Ville de Clermont-Ferrand s'élève à 182,49 M€ répartis sur 5 budgets et 113 contrats en cours. La dette contractée s'éteindra en 2037 selon le profil suivant :



Le taux d'intérêt moyen de cette dette est de 2,57 %. Il était en 2016 de 2,78 % et de 4,09 % en 2015. Cette nette amélioration du taux en 2016 est liée aux opérations de désensibilisation de la dette.
L'encours du budget principal est porté à 176,18 M€ au 31 décembre 2017.

2/ Les retraitements de l'encours de dette du budget principal

- Le fonds de soutien aux emprunts à risque

En 2016, la ville de Clermont-Ferrand a procédé à la désensibilisation de sa dette toxique.
Deux produits dits « de change » ont été transformés en prêts à taux fixes, moyennant une indemnité de 32,8 M€.

Cette indemnité est financée à hauteur de 52 % par le fonds de soutien aux emprunts à risques, sous forme de versements annuels de 1,14 M€ durant 15 années, pour un total de 17 M€. Cet engagement contractuel entre la Ville et l'Etat permet de garantir ce financement de la dette jusqu'en 2030.

De ce fait, le décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.
La modification de la méthode de calcul des ratios financiers concerne les collectivités territoriales et leurs établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien qui financent par un recours à l'emprunt tout ou partie de l'indemnité de remboursement anticipée dont elles doivent s'acquitter pour sortir de leurs encours les plus risqués. Ce décret permet à ces collectivités et à ces établissements, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement (encours de la dette/population ; encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement), de **déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien**.

A ce titre, la commune retraitera, pour le calcul de ses ratios financiers, une part de son encours de dette correspondant au reste à percevoir du Fonds de soutien, soit une somme de 14,7 M€ pour l'année 2017.

- La convention de remboursement de dette avec Clermont Auvergne Métropole

Au titre de sa transformation en Communauté Urbaine au 1er janvier 2017, Clermont Auvergne Métropole exerce de nouvelles compétences qui relevaient jusqu'à fin 2016 des communes membres de son territoire.
Le transfert de compétences emporte également transfert des droits et obligations afférents, notamment en matière de remboursement de la dette contractée pour leur réalisation.

Cependant, une grande partie de la dette relative aux compétences transférées par le budget principal est globalisée. Cette problématique d'identification de la dette concernée, ainsi que ses modalités de prise en charge ont donc été confiées à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (la CLECT).
Ces travaux ont abouti le 22 septembre 2017 et conduisent à proposer la mise en place de conventions de remboursement de dette bilatérales entre Clermont Auvergne Métropole et chacune

des communes : les communes conservent intégralement leur encours de dette et la Communauté Urbaine procède à des remboursements d'annuités.

Les calculs mis en œuvre en CLECT et adoptés par le conseil municipal du 3 novembre 2017 font apparaître un montant total de remboursement par la Communauté Urbaine à la Ville de Clermont-Ferrand de 57,3 M€ de capital et 13,3 M€ d'intérêts, sur une période de 15 année.

Durant cette période de 15 ans, les versements de la Communauté Urbaine permettront à la Commune de couvrir une partie de ses remboursements aux établissements bancaires. De ce fait, le capital restant dû à la Ville par la Communauté Urbaine peut être déduit de l'encours de dette du budget principal de la ville, le financement de cette part de dette étant assuré par la convention.
Cette part de dette à retraiter étant cependant contractée par la Ville auprès des banques, elle continuera d'apparaître dans l'encours de dette et les états de la dette.

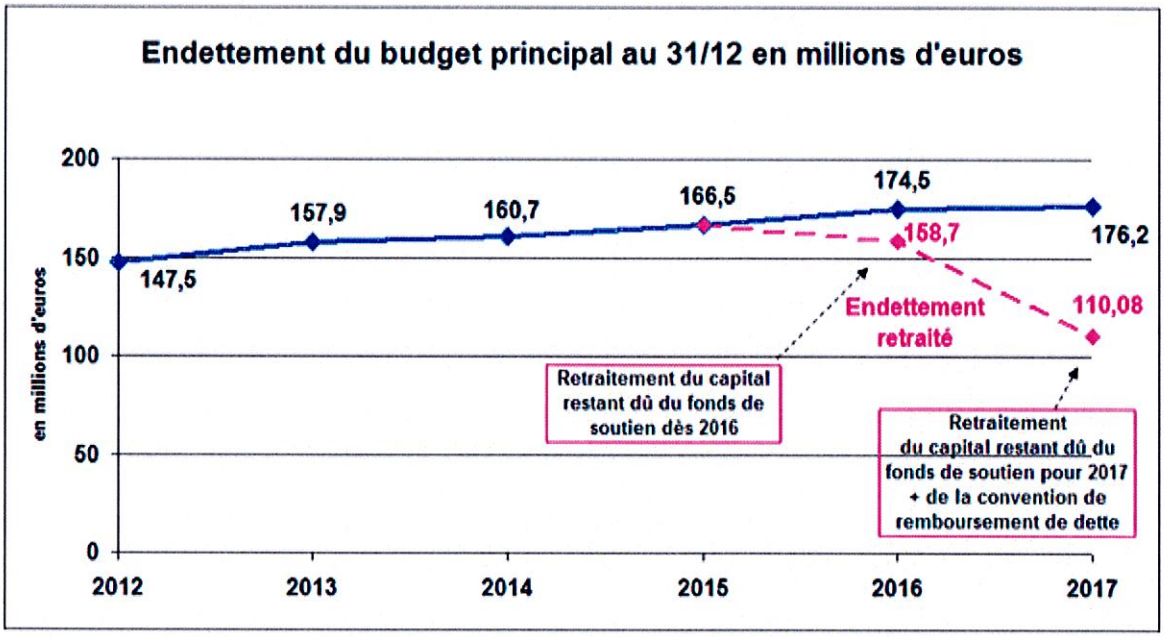
Pour l'exercice 2017, une réduction de l'encours de 51,4 M€ sera opérée dans les calculs de capacité de désendettement retraitée.

- L'encours de dette retraité de la Ville de Clermont-Ferrand

En millions d'euros	Dette au 31/12/2017	Retraitement du fonds de soutien en 2017	Retraitement de la convention de dette avec Clermont Auvergne Métropole en 2017	Dette retraitée au 31/12/2017
Budget principal	176,18	14,71	51,40	110,08
Budget Espace Georges Conchon	0,08			0,08
Budget Coopérative de Mai	1,88			1,88
Budget Centre des expositions et des congrès	2,88			2,88
Budget Autres	1,47			1,47
TOTAL	182,49	14,71	51,40	116,38

Après application des retraitements décrits ci-dessus, l'encours du budget principal est porté à 110 M€.

L'encours total de dette est réduit à 116,4 M€.

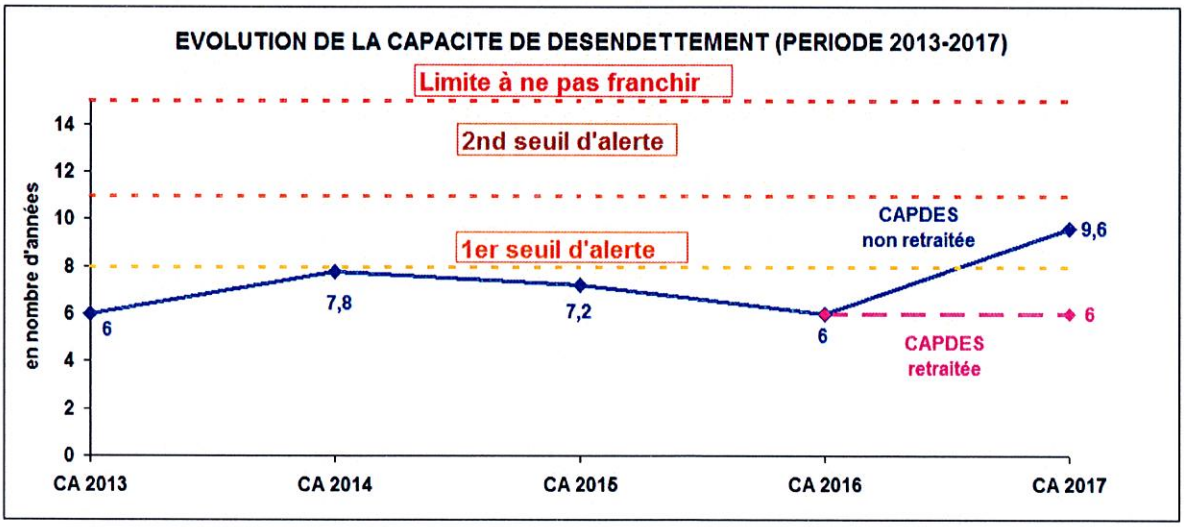


Entre 2013 et 2016, la Commune a affiché une capacité de désendettement toujours comprise entre 6 et 8 ans. A partir de 2017 le niveau de CAPDES sera très dépendant des retraitements effectués, du fait du changement de périmètre des compétences exercées par la ville, et la convention de remboursement de dette liée.

Afin de conserver une certaine lisibilité de cet indicateur et de l'adapter à la réalité financière, il est proposé de le suivre sur deux niveaux :

- Facialement et sans retraitement de la convention de dette ni du fonds de soutien, la CAPDES en affichage direct se dégrade en 2017 du fait de la réduction de l'épargne brute (liée aux transferts de compétences vers la Métropole) et se situe à 9,6 années ;

- En intégrant la part de dette portée par la Communauté Urbaine, soit 51,4 M€ en 2017, ainsi que le fonds de soutien restant à percevoir, la CAPDES s'établit à un niveau plus représentatif de la réalité, et bien inférieur au plafond fixé par la Municipalité, soit 6 années.



V - LE RESULTAT

Le tableau n° 9 fait apparaître, pour le budget principal et chacun des budgets annexes, les données suivantes :

- le résultat brut d'investissement ;
- le résultat brut de fonctionnement ;
- le résultat brut global de clôture ;
- le besoin ou excédent de financement sur restes à réaliser ;
- le résultat net d'investissement ;
- le résultat net de fonctionnement ;
- le résultat net global.

La détermination des résultats comprend à la fois les mouvements réels et les mouvements d'ordre.

L'écart entre les recettes encaissées pour un montant de 256 821 514.21 € et les dépenses mandatées pour un montant de 222 852 817,53 € représente le résultat de clôture de l'année, soit 33 968 696,68 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'élevait à -23 962 344,22 €. Ainsi, après intégration du résultat de clôture de l'exercice 2016, le résultat brut global dégagé à la clôture de l'exercice 2017 ressort à 10 006 352,46 €.

Le résultat net global de clôture 2017 tous budgets confondus, s'élève à 7 333 180,57 € (8 139 324,46 € en 2016), il est constitué du résultat brut indiqué ci-dessus auquel sont ajoutés les restes à réaliser (- 2 673 171,89 €).

Conformément à la réglementation, l'affectation de ce résultat doit faire l'objet d'une délibération particulière au cours de cette séance pour permettre la reprise des résultats de l'année 2017 dans le budget supplémentaire 2018.

Tableau n° 9 – DETERMINATION DU RESULTAT BRUT DE CLOTURE ET DU RESULTAT NET

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET PRINCIPAL (00)	BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON (06)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE (07)	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI (08)	BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (11)	BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS (13)	TOTAUX
RESULTAT BRUT SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	52 374 453,14	14 702,78	3 046,71	469 034,46	706 221,00	103 560,85	**53 671 018,94**
RECETTES	76 084 996,85	61 813,18	3 046,71	541 399,04	881 161,02	49 015,28	**77 621 432,08**
RESULTAT ANTERIEUR (001)	-32 300 686,47	-3 550,46	3 532,35	-332 214,96	-448 803,47	-25 998,55	**-33 107 721,56**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	**-8 590 142,76**	**43 559,94**	**3 532,35**	**-259 850,38**	**-273 863,45**	**-80 544,12**	**-9 157 308,42**
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	167 028 243,92	46 406,72	9 268,37	841 266,25	833 735,42	422 877,91	**169 181 798,59**
RECETTES	176 254 169,78	46 406,72	9 268,37	1 120 358,55	1 203 042,00	566 836,71	**179 200 082,13**
RESULTAT ANTERIEUR (002)	9 005 188,39	0,00	0,00	0,00	0,00	140 188,95	**9 145 377,34**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	**18 231 114,25**	**0,00**	**0,00**	**279 092,30**	**369 306,58**	**284 147,75**	**19 163 660,88**
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	**9 640 971,49**	**43 559,94**	**3 532,35**		**95 443,13**	**203 603,63**	**10 006 352,46**
RESTES A REALISER							
DEPENSES (d)	6 990 869,00	7 180,04	0,00	19 241,92	28 317,93	0,00	**7 045 608,89**
RECETTES (e)	4 372 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**4 372 437,00**
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	**-2 618 432,00**	**-7 180,04**	**0,00**	**-19 241,92**	**-28 317,93**	**0,00**	**-2 673 171,89**
RESULTAT NET							
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	-11 208 574,76	36 379,90	3 532,35	-279 092,30	-302 181,38	-80 544,12	**-11 830 480,31**
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	18 231 114,25	0,00	0,00	279 092,30	369 306,58	284 147,75	**19 163 660,88**
TOTAL (i=g+h)	**7 022 539,49**	**36 379,90**	**3 532,35**	**0,00**	**67 125,20**	**203 603,63**	**7 333 180,57**

Vous trouverez les annexes de ce rapport sur cd.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur l'adoption du compte administratif 2017.

DELIBERATION

Madame Françoise NOUHEN a été élue présidente de séance à l'unanimité pour les questions 2 et 3.

Le Compta Administratif 2017 a été adopté à la majorité. Monsieur le Maire ne prend part ni au débat ni au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26/06/2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN